



COMMUNE DE  
**RIEUX-EN-CAMBRÉSIS**

ARRETE MUNICIPAL

Tél. 03 27 37 15 08

Fax 03 27 79 10 75

Règlementation de la circulation et du stationnement  
Rue d'Avesnes-les-Aubert

Nous, Maire de la Commune de RIEUX-EN-CAMBRESIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221-4,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – huitième partie – signalisation temporaire),

Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil Général du Nord n° 2018/DS/DGAAD/Voirie/02 en date du 6 Novembre 2018 portant délégation de signature,

Vu la demande de EIFFAGE ESCAUDOEUVRES en date du 11 Juin 2020

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter le bon déroulement des travaux : construction d'une maison médicale et prévenir les accidents

ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : A partir du 15 Juin jusqu'au 15 Décembre 2020 (6 mois), la circulation sera réduite à une voie de circulation Rue d'Avesnes-Les-Aubert de façon manuelle alternée : feux clignotants, une restriction sur la chaussée courante et un empiètement sur chaussée

Le stationnement sera interdit sur la zone de travaux. Limitation de vitesse à 30 kms/h la nuit. Les véhicules en infraction seront enlevés aux risques et périls de leurs propriétaires.

Article 2 : La signalisation temporaire sera conforme aux règles fixées par la 8<sup>ème</sup> Partie, en particulier l'arrêté du 6 Novembre 1992 approuvant les nouvelles dispositions du Livre I de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière. La signalisation temporaire concernant l'interruption de la circulation et la déviation sera fournie, posée et maintenue en bon état de fonctionnement par l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux, à savoir EIFFAGE 2 Rue Louise Michel B.P. 3 59161 ESCAUDOEUVRES

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Directeur de l'Entreprise

Monsieur le Chef de Service de Lutte contre l'Incendie

Monsieur le Lieutenant Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie d'Avesnes-les-Aubert, Carnières

Monsieur le Responsable de l'Unité Territoriale de CAMBRAI

Monsieur le Subdivisionnaire d'Aménagement Territorial de Cambrai-Est

Fait à Rieux-en-Cambresis le 11 Juin 2020

Le Maire,  
Michel MOUSSI

